

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 12 Mars 2020  
Délibération n°20200312\_01ANombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 48

Absents : 26

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 13

**Votants : 62**

- dont « pour » : 62\*

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2020**

Le jeudi 12 mars 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 06 mars 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'AUNAC-SUR-CHARENTE.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - GAGNAIRE Marie-Claire PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - RIVOLET Patricia - ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTEL Maryse - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant Francis CHARRAUD

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

FLAUD Yves : pouvoir à BOUCHAUD Gérard

CRINE Jean-Jacques : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

BRUN Jackie : pouvoir à KAUD Pascal

BERTHAULT Patrick : pouvoir à BUTON Sylviane

THURU Marie-Danielle : pouvoir à CROIZARD Christian

BERNARDAUD Thierry : pouvoir à CHABAUTY James

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

BROUTÉ Alain : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BOURIN Michel : pouvoir à BOIREAUD Philippe

DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard

ROUMAGNE Magalie : pouvoir à POTEL Maryse

CAMY Bruno : pouvoir à PÉNAUD André

JABOIN-VIGREUX Véronique

Absents non excusés : BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier- DURAND Jean-Louis - LACOEUILLE Bernard - EDRIK Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

**Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2020**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M14 et M49

Vu l'avis de la commission de finances réunie le 6 mars 2020

Vu la délibération 20200227-01 en date du 27 février approuvant les comptes administratifs,

Vu les délibérations 20200227-02, 20200227-03, 20200227-04, 20200227-05 et 2020227-06 approuvant l'affectation des résultats 2019 des budgets de la Communauté de Communes

**DECIDE** de voter les budgets Primitifs 2020 de la Communauté de Communes :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

**ADOpte** les budgets primitifs de la Communauté de Communes pour l'exercice 2020 comme suit :

- **ZAA de Villejésus** :

***Fonctionnement*** :

Dépenses : 8 800.00 Euros

Recettes : 8 800.00 Euros

***Investissement*** :

Dépenses : 13 500.00 Euros

Recettes : 13 500.00 Euros

- **ZMR Chenon** :

***Fonctionnement*** :

Dépenses : 1 757 747.00 Euros

Recettes : 1 757 747.00 Euros

***Investissement*** :

Dépenses : 1 818 747.00 Euros

Recettes : 1 818 747.00 Euros

- **SPANC** :

***Fonctionnement*** :

Dépenses : 260 000.00 Euros

Recettes : 260 000.00 Euros

***Investissement*** :

Dépenses : 65 100.00 Euros

Recettes : 65 100.00 Euros

**- SPAC :****Fonctionnement :**

Dépenses : 1 605 636.00 Euros

Recettes : 1 605 636.00 Euros

**Investissement :**

Dépenses : 1 542 464.00 Euros

Recettes : 1 542 464.00 Euros

**- CDC :***\* 1 abstention***Fonctionnement :**

Dépenses : 7 596 488.00 Euros

Recettes : 7 596 488.00 Euros

**Investissement :**

Dépenses : 9 396 801.00 Euros

Recettes : 9 396 801.00 Euros

**PRÉCISE** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés aux budgets 2020.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière décide :**

- **D'ADOPTER les budgets primitifs 2020.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS**

